

*Date de dépôt : 23 avril 2018*

## **Rapport**

**de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de résolution de M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Klopfenstein Broggin, François Lefort, Emilie Flamand-Lew, Yves de Matteis, Boris Calame, Frédérique Perler, Sophie Forster Carbonnier, Sarah Klopmann, Mathias Buschbeck, Guillaume Käser, Marc Falquet, Jean Batou, Roger Deneys, Patrick Dimier, Esther Hartmann, Pierre Vanek, Olivier Baud, Christian Zaugg, Jean-Charles Rielle, Salima Moyard, Christian Frey, Cyril Mizrahi, Nicole Valiquer Grecuccio, Caroline Marti, Isabelle Brunier, Lydia Schneider Hausser : En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)**

*Rapport de majorité de M. Norbert Maendly (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Delphine Klopfenstein Broggin (page 39)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Norbert Maendly**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cette proposition de résolution a été traitée le 7 décembre 2017 ainsi que les 8 mars et 12 avril 2018 sous la présidence avisée de M<sup>me</sup> Simone de Montmollin.

Ont assisté à tout ou en partie à ces séances : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, DETA, M. Dominique Fleury, adjoint scientifique, DGAN, M<sup>me</sup> Karine

Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe, DETA, ainsi que M. Jean-Pierre Viani, directeur général, DGAN.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M<sup>me</sup> Noémie Pauli (séance du 7 décembre 2017) et M. Florian Jacobino.

Que toutes et tous soient vivement remerciés pour leur assistance et la qualité de leur travail.

### **Séance du jeudi 7 décembre 2017 – Présentation de la proposition de résolution par son auteur, M<sup>me</sup> Delphine Klopfenstein Broggin**

M<sup>me</sup> Klopfenstein Broggin explique que la résolution 837 demande à l'Assemblée fédérale (AF) d'interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse. Elle a choisi la forme d'une résolution, car la question des pesticides est traitée au niveau national. Le glyphosate est un désherbant qui est produit par la firme Monsanto. Il s'agit d'une substance phytosanitaire utilisée comme herbicide. Le glyphosate a d'abord servi dans les années 60 à nettoyer des chaudières en Suisse. Dans les années 70-74, il a largement servi à l'armée américaine dans la guerre du Vietnam (agent orange). Quand Monsanto a déposé un brevet, il a fallu reconvertir ce stock, qui était prévu pour l'armée, en herbicide. Le glyphosate est alors devenu un produit utilisé largement dans l'agriculture. Pourquoi vouloir interdire ce produit aujourd'hui ? Il n'est pas anodin. Le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé l'a qualifié de « cancérigène probable » en mars 2015. Ce produit peut être potentiellement dangereux pour la santé. Il s'agit d'un enjeu de santé publique mais aussi d'un enjeu au niveau de la pollution environnementale de manière générale, car le glyphosate attaque nos rivières, nos sols, notre flore et empoisonne la faune. Plusieurs pays en Europe se sont exprimés sur la question du glyphosate de même que le Conseil fédéral. L'Union européenne a mis du temps à se décider puisqu'elle a reporté à deux reprises son vote ; elle a finalement voté dernièrement la reconduction de l'utilisation de ce produit sur cinq ans. Les positions étaient opposées au sein de l'Union européenne. Il s'en est fallu de peu. Ce sont l'Allemagne et la Pologne qui ont fait basculer le vote. La position de l'Allemagne était controversée, son représentant n'ayant pas clairement la voix de l'Allemagne à proprement dit. Le sujet fait débat. La Suisse est aujourd'hui entourée de pays qui ont clairement dit qu'ils voulaient abolir l'utilisation du glyphosate (France, Italie, Autriche), même si l'Union européenne a repoussé à 5 ans l'abolition ou la diminution de ce produit. L'Allemagne est très divisée sur la question. Ce sujet est pleinement

d'actualité. Les signataires de la résolution 837 estiment que la Suisse a un rôle à jouer. Comme petit pays, elle peut montrer l'exemple en matière d'utilisation phytosanitaire. De manière plus générale, si nos pays voisins ont décidé à terme de se passer de cet herbicide, il faut préparer notre économie à être compétitive et prévoir des alternatives à ce produit toxique. Certaines existent déjà en partie. Il existe aujourd'hui une possibilité par un désherbage électrique de trouver une solution alternative à l'usage du glyphosate. D'autres solutions existent et doivent être travaillées pour que la Suisse soit à niveau demain pour répondre à la situation. La résolution 837 s'inscrit dans la problématique plus large des pesticides. Deux initiatives en Suisse ont été récemment lancées sur l'interdiction des pesticides : la première pour une Suisse libre des pesticides et la seconde pour une eau potable propre. En parallèle, une initiative européenne sur la question du glyphosate a été déposée l'été passé. Le sujet est d'actualité et très préoccupant. La résolution 837 demande que la Suisse fasse le pas et, pourquoi pas, soit pionnière sur la question en réussissant, comme le Sri Lanka il y a quelques années, à abolir totalement le glyphosate de ses produits dans l'agriculture.

Une députée S demande s'il est vrai que l'agent orange a déclenché, dans les zones qui en étaient imbibées suite à la guerre du Vietnam, des cancers, mais aussi des malformations génétiques. M<sup>me</sup> Klopfenstein Broggin le confirme.

La même députée explique que l'école d'horticulture de Lullier apprend à utiliser le Roundup. Elle a voulu acheter ce produit en France en 2008, mais il était déjà interdit de vente dans les magasins. Elle s'est ensuite rendue au cercle des agriculteurs à Genève et a pu en acheter sans problème. Après avoir lu les effets secondaires, elle a rendu le produit. Elle demande si l'école de Lullier enseigne encore aujourd'hui l'utilisation du Roundup.

M. Fleury répond par l'affirmative. Cette école enseigne aussi des méthodes alternatives. Il soulève l'aspect économique, qui est très important, et le temps nécessaire pour contrôler les populations de mauvaises herbes.

La présidente ajoute que le Roundup est un produit homologué par les instances fédérales. Les professionnels doivent savoir comment l'utiliser au même titre qu'un médecin qui prescrit un médicament à un patient.

L'auditionnée remarque que des magasins ont décidé sur une initiative privée d'enlever ce produit de leurs rayons.

La présidente remarque qu'il faut différencier l'usage privé de l'usage professionnel. Il est bien que ce produit soit retiré dans les enseignes à usage privé.

M. Barthassat dit que, du moment que ces produits sont homologués, n'importe qui peut les acheter. En tant que paysagiste diplômé, il se rappelle qu'il fallait à l'époque passer un permis pour pouvoir traiter. Les analyses de terre sur les jardins familiaux à Bardonnex étaient impressionnantes (traces de simazine). En France et en Suisse, cela fait plusieurs années que les paysagistes ne traitent plus les cultures sur les bords de routes et les trottoirs avec de la simazine. Les viticulteurs et agriculteurs sont condamnés à faire attention aux dépenses. Il existe maintenant la production intégrée et des contrôles de la qualité sont effectués. Du moment que le Roundup est homologué avec des restrictions d'usage, il ne pense pas que cette résolution révolutionnera le monde à Berne. Il faut plutôt parler avec les professionnels pour voir par quoi il serait possible de remplacer ce produit. Demain, un point de presse sortira sur le groupe de travail lancé en juin 2016 sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Un pré-rapport sera distribué en janvier à tous les professionnels pour une consultation. Il sera présenté au Conseil d'Etat au printemps. Le but de ce groupe de travail est de réunir toutes les filières professionnelles pour qu'elles puissent travailler en collaboration avec les différents services. Il existe des mesures alternatives et c'est au sein des filières professionnelles qu'il faut trouver des solutions à long terme. Cela n'empêche pas d'intervenir au niveau de la Confédération, mais il faudrait arriver avec d'autres moyens. Une motion pourrait par exemple être déposée au Conseil national. L'effet de la présente résolution sera nul à Berne.

La présidente rappelle qu'une motion a été déposée le 27 septembre 2017 par les Verts et qu'elle demande précisément l'interdiction du glyphosate avec les mêmes arguments avancés dans la résolution 837. Le Conseil fédéral a donné une réponse le 15 novembre en expliquant pourquoi le glyphosate est encore autorisé, quelles sont les restrictions, quels sont les projets d'avenir pour limiter l'usage et quelles seraient les conséquences d'une interdiction. La position du Conseil fédéral est donc déjà connue.

M<sup>me</sup> Klopfenstein Broggin explique qu'elle cite dans l'exposé des motifs de la résolution 837 le combat mené au niveau national. Son groupe n'est pas forcément satisfait de la réponse du Conseil fédéral et estime qu'il est essentiel de revenir avec cette question jusqu'à obtenir une réponse satisfaisante. Il est essentiel d'avoir une sortie programmée/annoncée et de prévoir des solutions alternatives efficaces pour notre agriculture.

La présidente remarque que les alternatives sont étudiées depuis de nombreuses années dans les milieux de la recherche agronomique en Suisse et ailleurs. Si on en est toujours là aujourd'hui, c'est que les alternatives ne sont précisément pas aussi idéales et évidentes. Dans les faits, il faut quand même que les agriculteurs puissent travailler.

Une députée MCG dit que Monsanto a été rachetée par Bayer qui est une grande entreprise. Dans les dommages de guerre que l'Allemagne a dû payer, il y a eu la suppression des royalties pour l'aspirine. Elle demande si l'Allemagne n'a pas voté la prolongation du glyphosate à cause de cela. Le DDT n'est maintenant plus utilisé. Elle demande si la situation n'est pas similaire avec le glyphosate.

L'auditionnée rejoint la députée MCG sur la question du lobby et de la pression des entreprises multinationales. La situation du rachat de Monsanto par une autre multinationale allemande plus grande a probablement joué un rôle dans la décision finale de l'Allemagne. Cette décision finale a fait complètement basculer le vote européen. Concernant le DDT, mais aussi l'amiante, elle ne sait pas combien de temps il faut attendre pour prendre la bonne décision. Il faut aujourd'hui choisir de se donner les moyens de développer les bonnes alternatives.

La présidente remarque que Monsanto représente seulement 10% de la production mondiale de glyphosate alors que ChemChina représente le 90%.

Un député PLR s'interroge sur le premier considérant de la résolution car il lui semble que le résultat de l'enquête menée par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire n'est pas public. Très certainement, on se rendra compte que, sur les produits analysés, les produits suisses seront nettement moins impliqués, puisque les techniques d'utilisation du glyphosate sont différentes en Suisse par rapport au reste de l'Europe.

M<sup>me</sup> Klopfenstein Brogгинi répond qu'elle a obtenu ces chiffres à travers l'émission « A bon entendre ».

Le même député PLR répond qu'« A bon entendre » a fait sa propre analyse en Romandie sans demander aux personnes quels types de produits elles avaient consommés.

L'auditionnée répond qu'ils ont fait leur propre analyse en s'inspirant de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire (170 produits).

Le même député PLR revient sur le deuxième considérant de la résolution. Le glyphosate est un produit qui fait débat actuellement. Il est très rare que l'Europe se repositionne après un délai de 5 ans, la période étant normalement de 10 ans. Tous les pays disent qu'ils aimeraient en sortir. Il demande si la population genevoise est prête à mettre plus de moyens dans son alimentation de manière à pouvoir compenser les avantages économiques que peut apporter l'usage de pesticides dont notamment le glyphosate. Si tel n'est pas le cas, les agriculteurs passeront des heures à désherber et on parlera ensuite de conditions de travail inacceptables. Les techniques peuvent être complètement différentes. La culture évolue vite, mais pas assez pour pouvoir se passer de

ces outils-là dans des délais extrêmement courts. Il est clair que l'ensemble des pays de l'Europe a pris conscience de cette question. La France et l'Allemagne, qui n'ont pas interdit l'OGM, se retrouvent avec des modèles économiques qui ne peuvent plus fonctionner. Un pan entier de l'économie européenne s'effondrera si le glyphosate est enlevé. Il demande si le consommateur suisse, qui met 6,3% de son revenu dans l'alimentation, est prêt à monter à 18-20%, soit à peu près la moyenne européenne, pour se nourrir.

M<sup>me</sup> Klopfenstein Brogginini répond que le deuxième considérant part du principe de précaution. Dès le moment où un produit est défini comme étant un cancérogène probable, il faut être extrêmement prudent et se donner les moyens de passer à autre chose. Dès le moment où la décision n'est pas prise d'interdire un produit, on ne se donnera jamais les moyens de développer des alternatives. Elle explique avoir entendu un discours semblable sur le nucléaire : pour se passer du nucléaire, il faut revenir à la bougie. Se passer du glyphosate signifierait donc enlever les mauvaises herbes à la main. Or, des techniques modernes existent. Il faut se donner les moyens de développer des alternatives et protéger la santé de la population.

Toujours le même député PLR demande si elle est sûre que la population genevoise serait prête à modifier son budget dévolu à l'alimentation sachant que, lorsque le prix de l'euro chute de 10%, le tourisme alimentaire augmente exponentiellement.

L'auditionnée répond que la pollution de manière générale augmente de 4 milliards les frais de la santé publique. Concernant la problématique alimentaire, les coûts au final sont moindres. La question ne doit pas être fixée sur le coût du citoyen par rapport à son alimentation mais de manière générale. Les coûts liés à la santé publique sont considérables.

Le même député PLR dit que, si le glyphosate était interdit, les consommateurs ne devraient plus se rendre en France. S'ils sont cohérents, car il s'agit de santé publique, ils ne devraient même pas consommer des produits issus de la culture biologique qui utilise aussi des pesticides mais qui ne sont pas de synthèse.

M<sup>me</sup> Klopfenstein Brogginini répond que les pays qui ont accepté l'idée de supprimer cet herbicide sont précisément les pays limitrophes à la Suisse. Contrairement à la Pologne, la France se dit prête à retirer ce produit de ses ventes. Avec toutes les informations que l'on a aujourd'hui (France, Italie, Autriche et Allemagne divisée), la réponse pourrait être inverse. Le jour où la France sort du glyphosate, la Suisse pourrait gagner de l'argent sur les ventes. Elle pense que la Suisse a un intérêt économique à préparer la sortie du glyphosate pour être compétitive sur les alternatives. Une sortie programmée

permettra de commercialiser des alternatives. La Suisse a un rôle à jouer dans ce contexte.

Le député PLR revient sur le deuxième considérant de la résolution. D'autres produits, comme la charcuterie, sont considérés comme des cancérigènes probables.

La présidente précise que le salami a été désigné comme cancérigène au même titre que la viande grillée.

L'auditionnée répond qu'il est possible d'aller assez loin dans ces divagations.

Le député PLR remarque que certains produits médicamenteux, notamment les pilules de dernière génération, peuvent être dangereux. Il demande comment cette problématique doit être gérée. Il est possible de faire ceci sur 100% de nos activités. La conscience existe et a même été très largement renforcée dans leur profession ces 15 dernières années. Des évolutions incroyables ont été mises en place. Il pense objectivement que c'est la profession qui trouvera la solution de la sortie du glyphosate. Certaines matières sont chaque année retirées et pas forcément remplacées. Le débat est extrêmement technique.

Un député UDC rebondit sur le DDT qui est un produit qui a laissé des traces mais sauvé des dizaines de millions de personnes de la malaria. Le glyphosate, s'il est mal utilisé, peut être dangereux. Son usage devrait être réservé aux professionnels et il ne devrait pas être utilisé dans les jardins familiaux. La différence dans la manière dont est utilisé le Roundup en Suisse par rapport à d'autres pays est similaire à celle entre la feuille de coca prise à 4000 mètres d'altitude et la cocaïne. Il utilise personnellement un demi-litre de Roundup par hectare. En prenant n'importe quel médicament, il y a des contre-indications. On est obligé de tout indiquer aujourd'hui. Il est en souci de voir des personnes qui ne sont pas du tout du métier s'occuper de ces problèmes. Il faut mettre la priorité sur la pilule de la femme qui perturbe la vie des poissons de façon notable et sensible. L'action directe est en effet prouvée. Concernant les antibiotiques, les bactéries sont capables d'échanger les informations, ce qui crée des résistances. Les possibilités d'analyse sont plus grandes aujourd'hui qu'à la fin des années 50. Si des analyses encore plus subtiles sont faites, de l'arsenic sera trouvé partout. Du point de vue économique, la SNCF estime qu'une interdiction du glyphosate coûterait 500 millions d'euros. L'utilisation en Suisse du glyphosate est extrêmement raisonnée. Ces produits sont chers et les agriculteurs les utilisent avec prudence. Il existe d'autres priorités pour la pollution des eaux que celle du glyphosate.

M<sup>me</sup> Klopfenstein Brogginini répond qu'il est évident que de nombreux sujets qui sont des causes de pollution méritent d'être traités de manière générale. Celui du glyphosate a sa place comme un autre et il n'est pas nécessaire d'être de la branche pour en parler, car il s'agit d'un thème de société et de politique sur lequel chacun doit pouvoir s'exprimer. Leurs avis divergent mais cela fait partie de la discussion en commission et en politique.

M. Barthassat dit qu'il y a un problème aujourd'hui sur la fixation du prix. L'autre problème ce sont les produits venant de l'étranger. Le label GRTA permet un contrôle, mais il est possible d'acheter des poulets à 3,50 F le kg en France. Le travail doit être fait ici, avant de mettre sous pression notre agriculture qui fait de gros efforts dans la réglementation et la manière d'utiliser les produits. La solution viendra des professionnels mais pas du politique. Il y a trop d'intérêts économiques, de pression, etc.

M. Fleury répond sur l'emploi du glyphosate en Suisse. Il n'y a pas d'OGM en Suisse. En Europe, les OGM représentent plus ou moins 25 000 hectares. Par exemple, l'Espagne et la Pologne peuvent utiliser cette matière active mais pas la Suisse, car aucune culture ne peut « digérer » le glyphosate. Hormis la culture d'OGM, dans d'autres pays d'Europe, mais pas en Suisse, le Roundup peut parfois être utilisé pour homogénéiser la maturité de certaines céréales. En Suisse, concernant les produits labélisés bio, il n'existe aucun herbicide homologué ; le contrôle mécanique est le seul moyen pour gérer la pression des adventices. Le canton de Berne a soumis un projet 62A au niveau fédéral, l'idée est que les agriculteurs qui n'utilisent pas de glyphosate soient dédommagés pour les pertes éventuelles de rendement.

Un député S remarque en préambule qu'il est important de pouvoir avoir ce débat au niveau politique. Des exemples ont été donnés lors des interventions. Il est important de les rappeler, même s'il n'est pas possible de mettre en parallèle le glyphosate et la cigarette. Il y a quelques années, la cigarette ne posait pas de problème. Certes, le glyphosate est un produit homologué. La cigarette l'est aussi, même si cela ne veut pas dire qu'elle n'est pas nocive pour la santé des gens qui la fument. Le politique s'est aussi saisi de l'amiante et des OGM. Pourquoi un moratoire en Suisse et pas dans d'autres pays ? La pression du politique, des consommateurs et des citoyens fait que la Suisse peut être amenée à prendre une décision. En suivant le raisonnement du député PLR, il n'y aurait pas de filtre à particule sur les voitures, car on se demanderait si le consommateur serait prêt à dépenser plus d'argent. La question qui se pose souvent est celle de la quantité d'utilisation du produit. Le Conseil d'Etat a mis en place un groupe de travail pour permettre de réduire aussi bien l'utilisation des pesticides que les risques de leur usage. Ainsi, la possibilité d'utiliser moins de pesticides existe. Il demande si

M<sup>me</sup> Klopfenstein Brogginini a des informations selon lesquelles certains agriculteurs ou viticulteurs auraient un peu la main lourde par rapport à l'utilisation de certains pesticides, notamment du Roundup et du glyphosate.

M<sup>me</sup> Klopfenstein Brogginini répond qu'elle n'a pas ces informations précises mais que, vu la nocivité du produit, le risque d'une mauvaise utilisation existe.

Le même député S rappelle l'interview de M. Maudet qui vient à la rescousse des agriculteurs en demandant s'il est possible d'imaginer une médecine sans médicament.

L'auditionnée était ravie de voir que M. Maudet accueillait assez favorablement sa résolution. Le débat doit être isolé. Il est possible de se poser exactement les mêmes questions au sujet de la mobilité et de la protection de l'environnement en général. La question des médicaments est un autre débat qui mérite aussi d'être traité par le politique. Elle rejoint le député S sur le fait que le politique doit s'emparer des problématiques de société. La surconsommation de médicaments est aussi problématique, de même que la surconsommation en général et des pesticides en particulier.

La présidente explique à une députée S que l'utilisation du glyphosate est enseignée dans les écoles d'agriculture car ce produit est homologué. Le Conseil fédéral, dans sa réponse à la motion des Verts, explique qu'un plan d'action fédéral est mis en place pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette vision stratégique existe depuis de nombreuses années. Les conséquences auront leur impact au niveau cantonal, raison pour laquelle un groupe de travail a été mis sur pied.

Le député S répond que le plan fédéral aurait aussi pu arriver bien des années avant. Il arrive toujours un moment où les citoyens, les consommateurs et les politiques mettent une certaine pression, d'où l'intérêt d'avoir ce genre d'objet parlementaire.

Un autre député S dit que la question de la protection de l'environnement au sens large, mais aussi de l'environnement humain et des êtres humains, fait que l'on peut s'interroger sur ces produits qui sont mis sur le marché avec des coûts considérables par des multinationales qui cherchent à rentabiliser leurs investissements. De façon assez systématique, ces multinationales minimisent les impacts négatifs de ces produits ; elles cherchent à décrédibiliser les lanceurs d'alerte (tabac, amiante, diesel, nucléaire, OGM, médicaments, produits phytosanitaires, etc.). Le business construit dans la mondialisation fait qu'aucun producteur ne veut renoncer à un produit qui lui amène de l'argent. Les normes diffèrent d'un pays à l'autre sur les seuils de tolérance des produits. On trouve des résidus dans des produits commercialisés en Suisse. La

résolution 837 n'est qu'une résolution mais pas une interdiction. Elle envoie un message à l'Assemblée fédérale pour lui demander d'aller dans le sens d'une interdiction du glyphosate. Il faut aussi interdire l'importation de produits qui contiennent des résidus de glyphosate.

M<sup>me</sup> Klopfenstein Brogginì répond que la question de l'importation est problématique. A ce propos, une initiative a été lancée par les Verts au niveau national pour une alimentation équitable. Son but est de régler la question de l'importation. Un texte comme celui-ci doit être couplé à d'autres actions. Il s'agit d'envoyer un signal à Berne. L'idée d'un tel texte est de prévoir une sortie programmée du glyphosate. Il est assez regrettable de voir comment l'Assemblée fédérale s'est emparée de cette initiative qui apporte une réponse réelle sur la question des importations. Il serait possible de compléter le texte de la résolution 837 avec la question de l'importation. L'idée n'est pas de pénaliser notre agriculture en général ni même l'agriculture suisse. Elle rappelle que le projet de loi 12168 vise justement à soutenir l'agriculture biologique afin que les paysans qui souhaitent sortir de ces produits toxiques puissent avoir un soutien.

Un député MCG adhère au principe de précaution, car on va devant d'énormes soucis de pollution. Il trouve cependant extrêmement énervant l'argumentaire comparant les agriculteurs et les vignerons aux militaires américains qui ont jeté des tonnes d'agent orange sur le Vietnam. Utiliser l'argument de la guerre du Vietnam en parlant de l'agriculteur suisse fait insulte aux paysans et aux vignerons et détruit tout l'argumentaire. Parmi les 37% de produits détectés en Suisse avec des traces de glyphosate considérées par des médecins et des chimistes comme des doses en dessous de l'admissible pour l'être humain, il demande quelle est la proportion de produits fabriqués en Suisse.

M<sup>me</sup> Klopfenstein Brogginì répond qu'elle ne fait aucun procès d'intention à nos agriculteurs. La question du parallèle avec la guerre du Vietnam vise à voir l'évolution de ce produit. Il était d'abord utilisé dans les chaudières ensuite pour des questions militaires et maintenant dans l'agriculture. L'idée n'est pas de montrer du doigt les agriculteurs mais de tracer l'histoire de ce produit de manière complètement factuelle.

Le même député MCG demande combien de produits viennent de Suisse parmi ceux qui ont été testés (premier considérant de la résolution). L'auditionnée répond qu'elle ne sait pas.

Le même MCG dit que notre plus grand souci dans un très court terme n'est pas le glyphosate. Dans tous les pays occidentaux, les hormones féminines qui se trouvent dans les pilules sont absorbées en quantité excessive par les

animaux, ce qui pose problème. 50 à 90% du principe actif d'un médicament qui est excrété par un être humain reste inchangé. Les SIG ont dit qu'ils ne peuvent pas enlever ces micropolluants.

M<sup>me</sup> Klopfenstein Brogginini répond qu'il a raison de s'emparer de cette problématique et l'encourage à aller de l'avant. La pertinence du thème des médicaments n'empêche pas celle du glyphosate.

Une députée PLR demande si l'interdiction du glyphosate garantirait que le produit alimentaire n'aurait plus de trace. Il est possible de s'approvisionner sur le marché noir. Elle donne l'exemple des produits cosmétiques : malgré l'interdiction de certaines molécules, elles restent présentes dans toutes les crèmes (les molécules étant légèrement modifiées) alors qu'elles présentent un risque avéré de cancer de la peau. Elle demande comment se fera le contrôle.

M<sup>me</sup> Klopfenstein Brogginini répond que la question peut se poser de manière générale sur l'ensemble des produits que l'on consomme. La problématique est la même avec le scandale de l'aluminium dans les déodorants. Même s'il est indiqué 0% d'aluminium, on n'est pas certain qu'il n'y ait vraiment aucun résidu. Mettre un cadre ne peut qu'aller dans le sens d'améliorer la qualité du produit. Ce problème général se pose à l'ensemble des produits consommés.

La même députée remarque que les études peuvent avoir été manipulées. Comment expliquer que le WWF soutienne un projet de loi alors que M. Matthieu Zahnd, membre du comité, fait des études d'impact sur les gravières ? Concernant le mercure et l'arsenic, elle a vu un reportage qui montrait que le saumon sauvage était beaucoup plus contaminé que le saumon d'élevage car, dans les fermes d'élevage, un contrôle est fait.

La députée PDC dit qu'elle n'est pas du tout insensible à la problématique des médicaments retrouvés dans l'eau. Elle trouve cependant dommage que, quand on fait émerger un problème de santé publique, on veuille l'enterrer sous prétexte qu'il faut se pencher sur d'autres problématiques qui sont aussi de santé publique. La résolution 837 vise à donner un message. Aujourd'hui, 80% des Français sont pour l'interdiction du glyphosate. Elle se demande si, en tant que politiciens, il ne faut pas donner un message dans le sens désiré. Il est évident que ce sont les milieux concernés qui doivent amener une solution. Si le politique ne prend pas la position d'aller vers une interdiction, toutes les compagnies et les entreprises qui produisent ces produits ne s'arrêteront pas, alors il faut mettre des moyens en termes de recherche. Le politique a une responsabilité qui est primordiale en la matière. En l'occurrence, en termes de coûts pour notre société, la santé environnementale est une réalité et non pas un trend. Le nombre de cancers continue d'augmenter car des facteurs environnementaux influencent notre santé de manière extrêmement négative.

De plus en plus de jeunes, de femmes et d'hommes sont touchés par des cancers du poumon alors qu'ils n'ont jamais fumé. Il y a de plus en plus de cancers de l'estomac et des intestins en raison d'un problème dans notre façon de consommer. En tant que politicien, on a la responsabilité de donner l'impulsion sur les modes de consommation de demain. Cette résolution permet de faire passer le message : demain, nous aimerions nous diriger vers une agriculture sans pesticide. Cela peut aussi être prometteur vis-à-vis des pays d'à côté en se positionnant comme leader. Elle demande s'il serait possible d'ajouter, dans cette résolution, la notion de soutien par rapport aux solutions à trouver en collaboration avec les milieux concernés et un échelonnage au niveau du temps.

M<sup>me</sup> Klopfenstein Brogгинi répond qu'il serait possible de reformuler la résolution en demandant une sortie programmée plutôt qu'une interdiction. Il est important de prévoir une alternative en parallèle de la sortie. L'option proposée par la députée PDC va avec la réalité.

La présidente remarque que la question qui préoccupe surtout la commission est celle de l'opportunité mais aussi de la proportionnalité au regard de tous les enjeux environnementaux auxquels il faut faire face (de quel projet traite-t-on en priorité et quelles seraient les mesures à prendre ?). Les commissaires sont tous convaincus de l'importance de mettre en œuvre toute leur capacité à innover pour pouvoir améliorer notre impact sur l'environnement, ensuite de quoi il faut mettre des priorités et proposer des solutions réellement efficaces. Ils ne sont en revanche pas d'accord sur l'angle d'attaque et la focalisation mise sur l'agriculture et en particulier sur cette molécule qui est utilisée en Suisse de manière très différente de ce qui est autorisé partout ailleurs dans le monde.

Un député PLR insiste sur la partie économique. Il a entendu les propos d'un député S et de la députée PDC. On fait tout ce qu'on peut pour réduire les impacts des émissions de voiture. La Confédération a initié son travail de mesures il y a 3 ou 4 ans. Cela fait déjà 5 ou 6 ans que les professionnels s'occupent de cette problématique. Il faudra assumer économiquement ce qui sera mis en place au niveau du savoir-faire de l'agriculture. On ne peut pas uniquement se permettre de modifier les coûts de production qui sont déjà largement plus lourds en Suisse qu'ailleurs, bien que le citoyen suisse ne mette que 6,3% de son revenu dans son alimentation ; il rappelle aussi que la Suisse produit à peine de quoi se nourrir un jour sur deux.

Un député UDC dit qu'il est toujours possible qu'un agriculteur surdose un produit mais qu'il existe aujourd'hui des écoles. Il ne dit pas que c'est impossible mais que cela doit être rare à Genève. Les professionnels font attention à leurs dépenses, vu la situation financière tendue. La Coop propose

beaucoup de vins américains produits avec des règles qui ne sont pas praticables à Genève. Ils peuvent renforcer le goût et la couleur de manière chimique, ce qui n'est pas possible en Suisse. Il faut réfléchir et être prudent.

La présidente remarque que plusieurs objets traitent de la question des pesticides. En termes de rationalité des débats, il faudrait grouper les auditions. Elle propose de reprendre la question des auditions une fois que le projet du PDC aura été présenté (début janvier).

### **Séance du jeudi 8 mars 2018 – Audition de M. Olivier Felix de l'OFAG**

La présidente accueille M. Felix, responsable du secteur protection durable des végétaux à l'OFAG, et le remercie d'avoir fait le déplacement pour apporter son avis et ses remarques sur le projet de loi constitutionnel 12204 modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (A 2 00) (Pour une limitation drastique des produits phytosanitaires à Genève) et la résolution 837, ces deux objets abordant une thématique similaire. Le premier objet est la résolution 837 destinée à l'Assemblée fédérale et visant à interdire la molécule appelée glyphosate, et le deuxième objet est le projet de loi constitutionnelle qui comporte trois volets : le premier vise à interdire l'importation, la commercialisation et l'usage de produits phytosanitaires par des non-professionnels, le deuxième à limiter l'utilisation professionnelle des produits phytosanitaires, le troisième à définir les mesures d'accompagnement et de soutien financier aux professionnels.

La députée Ve, auteur de la résolution 837, invite à aborder les deux sujets figurant sous cet ordre du jour de façon différenciée, car ils abordent une même question de manière différente.

M. Felix ne pense pas devoir prendre position directement sur ces deux objets. Il dit que, au niveau fédéral, des propositions identiques ont été déposées et que le Conseil fédéral (CF) a toujours répondu que le glyphosate ne présentait pas de risque pour la santé et qu'il n'y avait pas de raison de le limiter.

Il expose qu'une évaluation scientifique a été faite par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) aussi compétent pour les aspects qui relèvent de la santé humaine, concluant qu'utilisé conformément aux prescriptions, le glyphosate ne présente pas de risque inacceptable. Les agences européennes pour les produits chimiques et la sécurité alimentaire vont dans le même sens. Un postulat déposé dernièrement fait l'objet d'une recommandation d'acceptation par le CF et propose un plan de sortie du glyphosate, l'herbicide le plus utilisé en Suisse et dans le monde et qui présente certains avantages, notamment sa faible toxicité par rapport aux

organismes aquatiques alors que d'autres herbicides n'ont pas toujours ce profil. Il explique que le CF devrait rendre un rapport pour répondre au postulat de façon à procéder à une pesée des intérêts au sens global afin d'examiner les alternatives possibles et pas seulement la question de savoir s'il faut l'interdire ou non.

### ***Résolution 837***

Un député PLR demande ce que M. Felix entend par utilisation appropriée du glyphosate et quelles sont les différences d'utilisation en Suisse par rapport au reste du monde.

M. Felix répond qu'il y a une différence majeure d'utilisation entre la Suisse et, par exemple, les Etats-Unis d'Amérique : en Suisse, le glyphosate n'est jamais utilisé directement sur les cultures, il ne rentre donc pas directement en contact avec les produits consommés. Cela signifie qu'il ne peut pas être utilisé comme disséquant, c'est à dire accélérer la maturation des céréales peu avant la récolte, une pratique laissant beaucoup de résidus.

La députée Ve demande quelles sont les alternatives possibles au glyphosate.

M. Felix répond qu'il y a deux types d'alternatives : premièrement, celles dites « non chimiques », à savoir la lutte mécanique, deuxièmement la thermique, utilisée par des communes qui ont renoncé à l'utilisation du glyphosate pour désherber le bord des routes et qui utilisent des chalumeaux aux fins d'élimination des mauvaises herbes. En agriculture, la lutte mécanique permet de détruire le liseron par exemple en détruisant les racines, mais c'est une guerre incessante. Il dit qu'il n'y a pas d'alternatives avec d'autres substances chimiques, car la 2<sup>e</sup> catégorie d'herbicides n'a pas cette propriété, il faudrait utiliser des mélanges d'herbicides. Le glyphosate n'est pas sélectif, alors que d'autres herbicides sélectionnent par exemple de ne pas détruire le blé.

La même députée demande si l'OFAG a eu un retour des communes ou cantons sur les nouvelles pratiques.

M. Felix répond qu'il n'a pas eu de retour sur utilisation non agricole car l'OFAG ne suit pas ces aspects.

La députée Ve envisage l'acceptation du postulat par l'AF et demande si les débats européens sur la question du glyphosate jouent un rôle à Berne. Elle attire l'attention sur les études qui montrent la nocivité du produit et demande s'il existe au niveau fédéral une certaine inclination à faire évoluer la perception de cette question.

M. Felix répond que ce qui se passe en Europe est très important et il estime qu'il n'y a pas de raison pour que le postulat soit refusé, car il bénéficie du soutien du CF et qu'il permettra aux Chambres d'avoir une information plus globale sur cette question. Il ajoute que le CF a adopté un plan d'action pour la réduction de l'utilisation du glyphosate et il souligne la prise de conscience au niveau agricole des risques phytosanitaires.

Un député S s'intéresse à la capacité de contrôle de l'Etat sur la réalité de l'usage adéquat du glyphosate et cite le postulat déposé au Grand Conseil valaisan traitant l'épandage par hélicoptère qui soulève la question d'une probable non-conformité en matière de quantité épandue. Il demande si l'OFAG a les moyens de contrôler si les produits sont bien utilisés et il espère que la toxicité est reconnue et que l'usage approprié est contrôlé.

M. Felix ne veut pas entrer dans la polémique d'experts sur la question de savoir si c'est cancérigène ou pas. La position de l'OSAV est claire : une bonne utilisation prémunit contre les risques inacceptables selon la loi. Il explique que le contrôle de l'utilisation se fait par les cantons qui vérifient notamment si les bandes de 6 mètres le long des cours d'eau sont respectées.

Le même député S demande si l'OFAG contrôle la façon dont les cantons contrôlent.

M. Felix répond que l'OFAG est chargé de surveiller les cantons et il rappelle que, dans certains cas, des émissions de télévision permettent de mettre le doigt sur les problèmes et exercent une pression quant au respect des prescriptions.

Le même député note qu'il n'y a pas d'exigence au niveau fédéral quant aux contrôles à effectuer.

M. Felix répond que les paiements directs occasionnent des contrôles fréquents des règles déterminées au niveau fédéral et veillent à une application uniforme du droit.

Le député S s'étonne que le glyphosate ne soit pas considéré comme cancérigène.

M. Felix répond que les risques sont liés à deux facteurs : la toxicité et l'exposition au produit. Un produit faiblement toxique mais auquel on s'expose fortement présente des risques. Dans le cas du glyphosate, on constate peu de résidus dans les produits alimentaires, l'exposition au produit est donc faible.

La présidente invite le député S à prendre connaissance de la prise de position de l'OFAG qui répond très bien aux questions posées.

Un autre député S dénonce le lobbyisme de Syngenta et Monsanto qui a cours au parlement fédéral et il demande ce qu'il en est au niveau de l'OFAG,

si de nombreux lobbyistes demandent des rendez-vous ou exercent une quelconque forme de pression.

M. Felix répond qu'il ne peut se prononcer sur ce qu'il se passe au Parlement. Il dit que l'OFAG reçoit des demandes de la part des firmes en sa qualité d'autorité d'homologation et que l'office a des contacts avec ces firmes en lien avec ces demandes, notamment pour demander des compléments d'information, et qu'il arrive que celles-ci téléphonent lorsqu'elles estiment qu'ils mettent trop de temps à répondre au dossier ; toutefois, cet état de fait est équivalent dans d'autres services.

Un député S revient sur la question du lobbyisme en exposant que Monsanto influencerait des chercheurs dans certains pays d'Europe. Il dresse alors le parallèle avec le travail de l'industrie du tabac lors des dernières décennies et dénonce l'influence que peuvent avoir les multinationales.

M. Felix répond qu'il ne perçoit pas cela et qu'il lui est impossible de répondre à la question du parallèle avec l'industrie du tabac.

Une députée MCG demande quelle est l'attitude de la Suisse par rapport aux discussions du parlement européen sur le glyphosate. Elle fait partie des gens qui signent contre le glyphosate, contre l'acceptation d'un risque soulevé par les enquêtes complémentaires effectuées par le parlement européen et le CIRC qui considère ce produit comme cancérigène. Elle demande si la Suisse compte s'aligner sur le parlement où pour l'instant la France et l'Allemagne tiennent au maintien de ce produit.

M. Felix répond que l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh) est harmonisée avec les dispositions européennes même si l'OFAG reste indépendant pour prendre la décision. Il dit que l'OPPh demande de prendre en compte les évaluations des agences européennes compétentes pour les produits chimiques tout en précisant que l'instance compétente est en Suisse. Il ne perçoit pas de contradiction entre l'avis du CIRC et l'ordonnance, puisque la viande rouge a été placée dans la catégorie supérieure, soit cancérigène. Il indique que cet organisme cultive une approche stricte des questions de toxicité en omettant la question du risque et de l'exposition. Ainsi, le CIRC tient compte uniquement de l'aspect de savoir si la molécule peut être cancérigène. Il conclut que certaines études ont montré un risque à très haute dose alors que d'autres études montrent que rien n'a été observé. Mais comme les doses sont très faibles, il n'y a aucune raison de s'inquiéter.

La députée MCG affirme que le glyphosate présente un risque pour les abeilles et soupçonne que les études soient faussées tout comme jadis celles traitant de l'exposition à la fumée passive et celles traitant de l'amiante. Elle

estime qu'il y a matière à s'inquiéter et elle propose d'appliquer le principe de précaution en raison du risque pour des millions de gens.

M. Felix répond que, si le glyphosate ne présente pas de risque, il n'y a pas de raison de l'interdire et il expose que le glyphosate n'est pas toxique en soi pour les abeilles. Il élimine des plantes sur lesquelles les abeilles vont butiner au même titre que si on sarcle la plante. D'autres substances sont toxiques pour lesquelles on fixe des conditions d'utilisation.

### ***Projet de loi 12204***

La présidente demande comment se prononce l'OFAG en tant qu'autorité d'homologation et de surveillance sur une telle proposition.

M. Felix répond que les juristes de l'OFAG ont rendu une expertise spécifiant que le droit fédéral prévaut et que le canton ne peut pas limiter un produit autorisé au niveau fédéral.

La députée PDC demande qui fixe le degré de risque et à quel moment il devient inacceptable.

M. Felix répond que, dans le domaine de la santé publique, le risque est lié au niveau de la dose consommable par quelqu'un toute sa vie sans avoir un quelconque effet sur la santé humaine. Cela est déterminable en fonction d'études réalisées sur des souris et qui permettent d'évaluer à partir de quelle dose précise l'on constate des effets de type cancérigène ou sur la descendance. La dose fixée est celle à laquelle on peut être exposé sans risque, ce qui dans le domaine de la santé humaine est considéré comme acceptable.

La même députée expose qu'il s'agit d'un modèle théorique.

M. Felix répond par la négative, puisqu'il s'agit d'études empiriques sur des animaux, études tirées d'une expérience au niveau de la toxicologie qui permet au niveau international de dire que ces modèles sont suffisamment sûrs pour servir de base de travail.

La présidente aborde la question des ordonnances en consultation, notamment celle sur la protection des végétaux. Elle estime que, s'agissant de la surveillance territoriale des organismes qui peuvent nuire aux cultures, les compétences de contrôle seraient transmises aux cantons avec pour conséquence de nécessiter le doublement des budgets en la matière. Elle demande à quoi s'attendre au niveau cantonal sur les questions de monitoring, de suivi et de mise en œuvre du plan de résolution des risques phytosanitaires.

M. Felix répond que l'OFAG a besoin du canton pour les contrôles sur le glyphosate mais aussi pour conseiller les agriculteurs qui sont déboussolés par les normes mises en place. Il compte sur les cantons pour l'accompagnement et la vulgarisation. Le but de l'ordonnance est d'éviter l'introduction de

nouveaux organismes alors que, de plus en plus, ils sont introduits notamment par les échanges commerciaux. Il est donc important de disposer du contrôle cantonal pour agir rapidement. Il relève que des mesures intermédiaires sont prévues, avec des services d'avertissement en fonction des conditions climatiques et également des méthodes non chimiques comme la lutte mécanique et biologique, cette dernière jouant sur la lutte d'organismes permettant d'en éliminer d'autres, et en dernier lieu l'utilisation d'autres produits chimiques.

### **Audition de M. Patrick Edder, chimiste cantonal, et de M. Christian Robert, pharmacien cantonal**

M. Edder rappelle en préambule le rôle du chimiste cantonal d'appliquer la loi fédérale sur les denrées alimentaires et de vérifier la conformité à la loi des aliments, qu'ils soient d'importation ou non. Des prélèvements sont analysés en laboratoire au regard du taux de pesticides. Il dit que Genève est reconnu comme laboratoire national de référence pour les analyses en matière de pesticides. Il annonce qu'entre 800 et 1000 analyses d'échantillons choisis en fonction des aliments à risques sont effectuées annuellement. Un programme avec la DGAN analyse spécialement le taux de pesticides des produits GRTA. Il dit bénéficier d'une expérience 20 ans dans le domaine, un recul qui lui permet d'assurer que la situation s'est considérablement améliorée. Néanmoins, il observe que 60-80% des denrées contiennent des résidus de pesticides et que les taux de non-conformité sont de 4 à 5%. Ils étaient beaucoup plus élevés il y a une dizaine d'années encore. Il précise que les taux de non-conformité sont à peu près les mêmes entre l'importation et la Suisse, mais qu'il y a davantage d'échantillons sans pesticides dans les productions suisses, un succès des programmes de la Confédération.

M. Edder ajoute que l'importation aussi a fait beaucoup de progrès, notamment les produits européens et espagnols se sont améliorés. Concernant le glyphosate, des contrôles ont été effectués sur les farines, car ce produit est utilisé en Europe en fin de récolte pour faciliter la maturation. Les contrôles ont montré des ultra-traces de glyphosate, c'est-à-dire des quantités très faibles. En matière d'herbicide, sur les 50 échantillons analysés, 3 en contenaient des microquantités. Il dit que le glyphosate ne présente pas de risque important en lien avec la consommation de denrées alimentaires mais des risques pour l'utilisateur et l'environnement.

### **Résolution 837**

Un député S soutient que des quantités faibles de glyphosate peuvent avoir un effet combiné avec d'autres substances comme les perturbateurs

endocriniens. Il craint qu'un frein soit mis à des études poussées pour vérifier ces effets et il signale des cas de cancer chez des jeunes.

M. Edder répond que l'effet cocktail dû aux pesticides est certain, puisque les fabricants eux-mêmes font des mélanges par souci d'efficacité. La question de savoir si l'effet cocktail a une incidence sur la santé humaine est difficile : il faut tenir compte des multiples possibilités de mélanges et de l'exposition. A l'heure actuelle, vu le manque de données scientifiques, on ne peut que mettre en place le principe de précaution en diminuant le nombre de traitements et de matières actives. Il soutient que la zone grise concerne les risques phytosanitaires avec des effets multiples, car on en retrouve un peu partout dans notre alimentation. Au niveau fédéral, il n'y a aucune norme sur la totalité des produits mais que des normes individuelles. Le seul domaine où des normes fixent des taux de pesticides totaux est l'eau potable. Il précise que les rapports de test renseignent sur le nombre de pesticides par denrée alimentaire.

M. Robert dit que l'effet cancérigène du glyphosate est discuté. Le CIRC a trouvé un effet cancérigène probable et l'INRS réfute l'effet cancérigène en estimant qu'il n'y a cliniquement pas d'effet sur l'homme directement rattaché au glyphosate. La différence de conclusion entre les deux entités s'explique par le fait que l'étude du CIRC s'est basée sur des préparations qui contiennent aussi des agents surfactants qui, eux, peuvent avoir un effet cancérigène.

La députée Ve dit que le principe de précaution consiste à organiser la sortie sachant que, au niveau national, les textes sur ces questions ne passent pas forcément. Récemment, un postulat demandant d'étudier les alternatives au glyphosate a montré l'intérêt pour cette problématique qui n'est pas anodine. Elle invite à considérer l'atteinte à l'environnement et à la santé.

M. Edder attire l'attention sur le fait que les agents de remplacements du glyphosate peuvent aussi présenter un risque pour l'utilisateur ou le consommateur, ce qui signifie que l'utilisation d'un autre herbicide n'est pas forcément de nature à améliorer la situation. Il faut trancher la question de savoir si l'usage d'herbicides tout court est pertinent ou pas. On peut notamment se poser la question de savoir si l'usage en vue de faciliter la moisson est pertinent ou non. Il se demande si les voies CFF peuvent être désherbées autrement et il invite à préparer la sortie de l'utilisation de ces produits en travaillant à leur diminution progressive.

Un député S demande si une liste noire des aliments écartés du marché est partagée au niveau intercantonal et si les cantons échangent leurs informations sur une base de données.

M. Edder répond que, si les contrôles démontrent un taux de pesticides présentant une mise en danger de la santé, le produit va être retiré du marché et l'importateur mis en demeure de prendre ses responsabilités, car il est soumis à un autocontrôle qui impose de procéder à des analyses. Il évoque des problèmes récurrents avec des produits asiatiques et la mise en place d'un plan de contrôle à la frontière. Des amendes sont envisageables dans trois cantons et des poursuites pénales engagées en cas de multirécidive.

Quant à la question de la base de données, il répond qu'une liste grise est transmise aux douanes qui procèdent à des contrôles renforcés d'aliments provenant de certaines origines. Mais il indique qu'il n'y a pas de listes qui circulent entre les chimistes cantonaux.

### *Projet de loi 12204*

M. Robert est perplexe quant à la pertinence de l'article constitutionnel car la constitution attribue à la Confédération le soin de légiférer sur les substances représentant un danger pour la santé. Selon ce partage de compétences, c'est la loi fédérale sur les produits chimiques qui règle leur utilisation ; elle décrit la responsabilité des fabricants ; elle précise que les produits phytosanitaires doivent être homologués au niveau fédéral. Il constate qu'il appartient à la Confédération de délivrer les autorisations pour les produits à usage professionnel et privé. Il ne voit pas comment un canton peut restreindre l'utilisation par des privés ou des professionnels d'un produit homologué au niveau fédéral.

La députée PDC a retenu de l'exposé de M. Edder que les contrôles sur les denrées alimentaires sont faits aléatoirement et qu'il n'y a pas de contrôle sur l'environnement en soi avec, par exemple, des mesures en lien avec les cours d'eau qui pourraient être pollués par des produits phytosanitaires.

M. Edder répond que la direction générale de l'eau effectue des contrôles sur les eaux de surface (Léman, cours d'eau, etc.). Le contrôle de l'eau potable dépend du chimiste cantonal, mais il est important d'avoir une matière première (eau du Léman ou de la nappe de l'Arve) de la meilleure qualité possible.

La même députée demande si des contrôles sont effectués par rapport à l'exposition au produit qui semble présenter un risque important au vu du fait que n'importe qui peut utiliser le produit.

M. Robert répond que les professionnels sont détenteurs d'un permis d'utilisation contrairement aux privés. Les premiers utilisent des produits qui ne sont pas dilués, les seconds utilisent en principe des solutions particulièrement diluées, la dilution réduisant par ailleurs le risque.

La même députée estime problématique que tout un chacun puisse utiliser ce type de produit sans risque pour l'environnement.

M. Robert répond que l'ordonnance prévoit des limitations d'emploi, interdisant par exemple l'application sur une terrasse en dur à cause du ruissellement.

La députée Ve comprend l'interdiction d'emploi mais constate que la pratique réelle des consommateurs n'est pas contrôlée.

Un député PLR demande comment appliquer l'alinéa 2 du projet de loi demandant de « limiter l'utilisation professionnelle des produits phytosanitaires » et en particulier comment définir les produits à exclure.

M. Robert ne croit pas dans la possibilité légale d'exclure un produit déjà homologué par la Confédération. Il estime que l'article n'est pas pertinent pour cause d'inapplicabilité.

M. Edder dit que la Confédération prévoit un plan de réduction des produits phytosanitaires assorti d'une liste des produits les plus problématiques et de préconisations des offices. Cette réduction fait donc partie intégrante du projet de la Confédération et du plan cantonal en train d'être préparé.

M. Robert invite à sensibiliser les communes sur l'utilisation des produits phyto pour l'entretien des parcs et jardins et à renoncer aux produits de synthèse. Mais il ajoute qu'il appartient à la commune de définir sa politique en la matière, c'est un élément potestatif et pas contraignant.

Une députée MCG a pu constater que de nombreux magasins ouverts à tous sont achalandés de Roundup, avec la prescription de diluer, mais sans que cette prescription ne fasse l'objet de contrôle. Elle suppose que le prix élevé peut être « répulsif » ; il peut empêcher que n'importe qui ne l'achète. Elle cite les analyses effectuées sur les jardins familiaux qui ont démontré la plus grande concentration d'herbicides.

M. Robert répond qu'il appartient au vendeur de s'assurer de l'usage du produit (professionnel ou privé) et de donner les conseils d'usage adéquats. Il constate aussi qu'il devient onéreux d'acheter une grande quantité d'une substance pour simplement traiter un jardin d'agrément. Il est conscient que les jardiniers amateurs utilisent proportionnellement beaucoup plus de produits de cette nature que les professionnels. A ce propos, les fabricants devraient faire des efforts, car les dilutions ne sont pas toujours simples à effectuer. Il conclut que, au niveau environnemental, l'utilisation de ces produits par des privés pose un problème.

La députée Ve demande si la question de l'exposition au produit a été analysée.

M. Robert répond que le glyphosate présente l'avantage d'une très faible toxicité avec une dose létale 50 de 5g/kilo alors que d'autres produits phytosanitaires sont à 100 mg/kilo voire 200 mg/kilo. De plus, il ne s'accumule pas dans l'organisme et il n'y a quasiment jamais d'intoxication aiguë sauf en cas de suicide.

Un député PLR demande des précisions sur l'application concrète du projet de loi et il soulève en particulier la question des conséquences du texte sur les produits d'importation et sur une éventuelle interdiction de produits non conformes au texte.

M. Edder répond que, dans ce cas, la frontière commencerait déjà à la limite cantonale et qu'il serait impossible d'interdire les produits à la vente s'ils respectent le droit fédéral.

Le même député comprend que les produits importés seront conformes à législation fédérale et européenne.

### **Audition de M. Sacha Riondel de Bio Genève**

M. Riondel explique quelle place occupe l'agriculteur biologique dans la société. Il indique que l'agriculture biologique est un projet de société, né du souci de préserver les sols et le bien-être animal. Le bio n'exclut pas l'utilisation de certains produits phytosanitaires d'origine naturelle, il exclut cependant les produits phytosanitaires de synthèse. Il soutient que se passer des produits phytosanitaires de synthèse est possible puisque l'agriculture bio le fait en occasionnant un bond en avant dans la recherche en la matière. Il détaille les alternatives utilisées en agriculture biologique :

- la lutte biologique dans les cultures mettant en jeu bactéries et micro-organismes contre les insectes nuisibles ;
- les huiles, minéraux et argiles, utilisés de plus en plus aussi en conventionnel ;
- la lutte préventive, c'est-à-dire le piégeage d'insectes.

Il souligne que le rôle de Bio Genève n'est pas de juger le travail des collègues mais de proposer au consommateur des produits qui ont un impact environnemental différent. Il est conscient que les producteurs sont pris en étau entre les distributeurs et les consommateurs qui veulent des légumes beaux et pas chers et il sait la double exigence qui leur est posée de produire plus écologique et moins cher en même temps. Il expose que les producteurs sont les plus touchés en tant qu'utilisateurs directs de ces produits et il précise que les produits bio ne sont pas inoffensifs.

Il dit que les prix des produits utilisés en agriculture biologique sont plus élevés ; ceci est probablement le prix à payer pour se prémunir des répercussions sur la santé, les problèmes de fertilité et autres perturbateurs endocriniens. Il dit que les normes suisses sont assez strictes au niveau de l'utilisation des produits phytosanitaires avec notamment l'interdiction de traiter les céréales juste avant la récolte, possibilité offerte aux paysans des pays européens.

Il souligne que la transition en cours implique une prise de conscience, que la communication au producteur sur les nouvelles pratiques et la vulgarisation au niveau cantonal est importante. Il dénonce les coupes de la Confédération sur la recherche agronomique fédérale qui conduit à ce que des puits de science cessent leurs recherches. Il dit que les coupes diminuent la chance de trouver des alternatives à l'utilisation de certains produits et qu'il convient d'interpeller la Confédération sur le manque de moyens pour la recherche qui aide pourtant la transition vers une agriculture plus écologique.

#### ***Projet de loi 12204***

M. Riondel dit que l'usage non professionnel des produits phytosanitaires pose problème : on sait la difficulté pour certains particuliers d'utiliser ces produits correctement. Il annonce que Bio Genève regrette que le projet de loi traite de tous les produits phytosanitaires uniformément : interdire tous les produits phytosanitaires sans distinction présente un risque pour l'agriculture biologique qui en utilise aussi d'origine naturelle, excluant cependant ceux de synthèse.

Il craint la difficulté de rester concurrentiel dont il faut tenir compte pour pouvoir vendre les produits à Genève. Il soulève la question des problèmes juridiques que pose le projet de loi et considère qu'il est ambitieux et demande une grande réflexion si on ne veut pas perdre des paysans en route. Or, le producteur bio préfère avoir un collègue en production intégrée plutôt que pas de collègue du tout. Les paysans sont solidaires, peu importe le mode de production.

#### ***Résolution 837***

M. Riondel dit que la proposition de résolution sur le glyphosate soulève l'enjeu majeur des herbicides, car la perte de rendement est très forte à cause de la concurrence des mauvaises herbes. Il sait que les années du glyphosate sont en danger, mais il invite à préparer la transition et relève pour cela la possibilité de s'inspirer des méthodes biologiques. Il cite par exemple la réception récente d'un prototype de robot pour éliminer les mauvaises herbes. Il invite à imaginer de nouvelles méthodes pour effectivement diminuer l'utilisation de ces produits, le glyphosate en particulier.

La députée Ve demande si la résolution va permettre d'utiliser les alternatives en fonction dans le bio et si ce texte est adéquat pour pousser à développer des alternatives.

M. Riondel répond que ce texte envoie un message d'exemplarité défendable, mais qu'il faudra se hâter de trouver des alternatives. Il indique qu'agir sur l'ensemble de la Suisse lui semble plus pertinent et il met en garde contre une augmentation des importations provoquées par l'interdiction d'utiliser certains produits.

Un député S estime que le domaine viticole biologique de la Vigne Blanche ne pratique pas des prix beaucoup plus élevés que d'autres domaines.

M. Riondel observe une différence de prix de l'ordre de 20%, une différence parfois relativisée par des questions annexes comme celle de savoir si l'agriculteur est propriétaire de la terre qu'il cultive ou non. Mais il est notoire que produire bio coûte plus cher, notamment pour des questions de main-d'œuvre.

Un député PLR ajoute la règle suivante : plus le produit est élaboré, moins l'écart est grand, car la part du prix de la matière première diminue en importance.

M. Viani soutient que le domaine de la Vigne Blanche est en reconversion biologique et produira du vin bio à partir du millésime 2018.

Un député S invite à réfléchir à la notion de produit phytosanitaire de synthèse.

M. Riondel dit que l'agriculture biologique utilise des produits phytosanitaires naturels.

Un député UDC soutient que le cuivre utilisé par l'agriculture biologique est chimique. Il met donc des guillemets au terme « synthèse ».

La présidente dit que, hormis les préparations faites sur le domaine à base d'orties par exemple, toutes les préparations conditionnées recourent d'une manière ou d'une autre à la synthétisation.

### **Audition de M. Marc Favre, président, et M. François Erard, directeur d'AgriGenève**

M. Favre expose que les produits phytosanitaires sont des matières actives qui protègent contre les ennemis des cultures. Les herbicides servent à éliminer les plantes nuisibles et ne sont pas de simples produits ménagers ; une ordonnance règle leur utilisation sur pas moins de 186 pages confirmant une forte réglementation en la matière qui a pour but d'assurer que les produits phytosanitaires soient utilisés conformément aux prescriptions, c'est-à-dire

sans effets secondaires sur l'humain et l'environnement tout en assurant un niveau élevé de production agricole. Les produits phytosanitaires sont homologués chaque année sur dix ans et, s'il y a un problème, ils sont alors retirés des listes officielles. Trois offices fédéraux gèrent l'homologation de ces produits. Une majorité de l'agriculture pratique la culture raisonnée avec de fortes restrictions sur l'usage de produits phytosanitaires. Tous les agriculteurs sont au bénéfice d'un CFC au minimum et utilisent ces produits avec professionnalisme et en connaissance de cause.

Il indique que les agriculteurs ne sont pas des victimes consentantes de l'agrochimie ; ils utilisent ces produits en dernier recours pour la régulation. Tous les agriculteurs passent un permis de traiter et les pulvérisateurs sont contrôlés tous les quatre ans. Une formation continue est organisée et les agriculteurs sont encadrés par des techniciens indépendants ; ils n'ont aucun intérêt à utiliser ces produits sans réflexion car ils coûtent cher. Il soutient que le problème avec cette thématique est le fossé entre la réalité agronomique et sa perception par le grand public qui est dans l'émotionnel. Il conclut que les normes sont très élevées, les résidus très bas et qu'il n'y a pas d'atteinte à la protection du consommateur.

### ***Résolution 837***

M. Erard déclare que la résolution s'inscrit dans une lame de fond qui s'oppose à l'utilisation du glyphosate. Il observe que la littérature qui s'oppose à l'utilisation de ce produit fait souvent appel à des notions importées d'autres pays, mais rarement à ce qui se pratique en Suisse. Il dit que les OGM sont, par exemple, massivement cultivés dans le monde, assortis de doses massives de Roundup. Or, ces éléments factuels, qui concernent d'autres pays, sont ramenés au cas suisse. Il dit qu'il est possible d'interdire le Roundup, mais qu'il faut déterminer les façons de remplacer cette solution de désherbage. Il avertit que d'autres produits chimiques peuvent être pires et que la substitution par le désherbage mécanique pose le problème de la consommation de fioul et du rejet de CO<sub>2</sub>.

Il lit dans les considérants de la résolution que des traces de glyphosate ont été trouvées dans 37% des produits analysés par l'OSAV mais regrette que le monitoring ne soit pas disponible. Il dit que les principaux produits contenant des traces de glyphosate sont les pâtes à base de blé dur, bien souvent importées. Il dit qu'en Suisse les cultures ne sont pas traitées directement avec le glyphosate, une pratique pourtant courante en Europe. Il sait que le CIRC a qualifié le glyphosate de cancérigène et il plante le décor en montrant aux commissaires un litre de Roundup qui peut être appliqué sur un hectare et un saucisson local. Le CIRC qualifie le premier produit de « probablement cancérigène », le deuxième de « cancérigène ». On consomme beaucoup du

deuxième produit alors que le premier a très peu de chance d'atterrir dans l'assiette. L'OFS dit par ailleurs que la consommation régulière de produits faiblement contaminés par du glyphosate est sans risque pour la santé humaine et il convient de faire confiance à cet office fédéral.

M. Erard se dit preneur d'une alternative au glyphosate. Il rappelle que personne n'utilise ce produit de gaieté de cœur et que l'agriculture biologique a le même problème en lien avec les mauvaises herbes. Il conclut que, si le but de l'interdiction du glyphosate est de ne pas consommer de glyphosate présent sur les aliments, alors il ne faut consommer que des produits suisses, car les aliments importés continueront d'en contenir.

Un député S demande si la formation des agriculteurs couvre la question des effets cocktail et leurs risques.

M. Erard répond que la formation traite de la façon correcte de mélanger les produits. Il dit que le développement d'une résistance à certains produits impose de les mélanger afin de limiter ladite résistance.

M. Favre déclare qu'un technicien s'informe beaucoup sur les mélanges et que les quantités appliquées sont limitées par de nouvelles méthodes qui consistent par exemple à utiliser la rosée du matin.

La présidente ajoute un élément quant à l'effet cocktail, à savoir la conjonction de plusieurs molécules qui se retrouveraient dans l'alimentaire. Elle précise que, pendant longtemps, une des priorités en agronomie était de lutter contre les résistances par la multiplication et la rotation des matières actives. Ces méthodes expliquent la raison pour laquelle on peut retrouver plusieurs matières actives dans un échantillon.

Un député S dit que la question de la formation est importante pour le monde agricole qui a fait des progrès, mais il expose que l'idée que l'agriculture ait toujours été respectueuse de l'environnement est en contradiction avec la vérité historique et il cite la disparition des insectes et des oiseaux. Il appelle à prendre des mesures sur le cumul des produits et salue les efforts déjà fournis par les agriculteurs.

Un député UDC cite l'exemple du cuivre qui s'accumule beaucoup dans les sols en créant des pollutions et est aussi utilisé en agriculture biologique.

Une députée MCG demande quelle est la différence entre le blé dur et le tendre.

M. Erard répond que le blé tendre est utilisé pour faire de la farine panifiable, le blé dur étant surtout utilisé pour les pâtes ; il est essentiellement produit en Italie.

La députée Ve demande si l'ajout d'un considérant à la résolution, invitant à la sortie programmée en favorisant les alternatives et les investissements dans l'innovation de produits alternatifs et naturels, conviendrait à M. Erard.

M. Erard peut appuyer cette proposition mais insiste sur la coordination avec les pays limitrophes de la Suisse au motif que se priver d'un produit avant les autres pays n'est pas satisfaisant. Il indique qu'aider les agriculteurs à ne plus utiliser les produits phytosanitaires ne se fait pas grâce aux interdits mais en évitant que les modestes soutiens financiers à la vulgarisation ne soient diminués. Il dit que le CF n'a de cesse de démanteler la recherche agronomique (55 postes ont été biffés en 2 ans) et il dénonce fortement cette volonté politique en rappelant la nécessité d'une recherche pour faciliter la transition.

M. Favre dit que supprimer le glyphosate n'est pas une solution ; il faut plutôt orienter et aider à travailler avec d'autres produits. Il dit que l'herbe poussant au bas des ceps de vigne pose un problème dans la qualité du vin : le viticulteur peut utiliser raisonnablement le produit en désherbant par exemple une fois dans la saison au glyphosate et cinq fois mécaniquement.

La députée Ve partage la préoccupation de M. Erard en lien avec la politique fédérale. Quant à la question du calendrier de sortie, elle pense qu'arrêter l'utilisation du glyphosate avant nos voisins européens ne semble pas problématique car le discours est aussi d'actualité en Europe qui n'a pas voté pour une sortie rapide mais s'y prépare.

### ***Projet de loi 12204***

M. Erard s'étonne de ce projet de loi et évoque que, tant dans la forme que sur le fond, il semble receler nombre d'incohérences avec un fil conducteur difficilement identifiable. La question de la conformité du texte à la Constitution suisse pose problème car l'homologation phytosanitaire est réglée par le droit supérieur. Il dit que le 1<sup>er</sup> alinéa accorde une immense place au glyphosate alors que la plupart des commerçants ont décidé de ne plus vendre ce produit en grande surface et il ne comprend donc pas pourquoi il faut interdire un produit de moins en moins disponible.

Il relève des inexactitudes dans l'exposé des motifs, réfutant l'idée que 7,6 kilos contaminent les sols et finissent dans les assiettes au motif que l'office fédéral compétent se dit prudent en matière de glyphosate et travaille sur le problème de façon objective avec une grille de critères et pas selon la rumeur. Il expose que l'interdiction de l'importation pose la question de son applicabilité : faut-il alors introduire des contrôles à la frontière avec le canton de Vaud ?

Il rappelle l'existence de sources variées de produits phytosanitaires, qui se trouvent dans les peintures et les produits vétérinaires. Sur l'alinéa 2, il se demande quels critères vont conduire à l'interdiction ou à la limitation de certains produits et surtout quelles offres de substitution seront prévues ; il estime qu'il ne faut pas faire miroiter à la population que l'agriculture peut se passer de substances phytosanitaires. Il dit que le monde agricole a compris depuis les années 90 qu'il fallait entamer une transition et que soutenir la transition se fait en finançant la recherche agronomique et pas en l'interdisant.

La députée PDC soutient que ce projet de loi vise prioritairement le soutien et pas l'interdiction des produits comme l'atteste l'alinéa 3, qui assortit l'interdiction d'un soutien parallèle. Elle dit concernant l'alinéa 1 que les témoignages ont démontré l'importance des formations pour les agriculteurs et que réserver ces produits au grand public, qui trouve encore ces produits dans le commerce, recèle un danger.

M. Erard répond que le glyphosate disponible en commerce n'est pas destiné aux mêmes dosages. Il dit que l'agriculture a simplement besoin de ces produits. Il observe que les jardiniers en herbe sont supposés savoir ce qu'ils font, même s'il y a effectivement une tendance dans les jardins familiaux à en appliquer beaucoup trop. Concernant l'idée du soutien d'ordre financier, il dit que les agriculteurs préfèrent ne pas avoir besoin de cet argent, qu'il ne convient pas d'assister, mais de financer la recherche.

La même députée demande s'il est envisageable de fixer une date butoir permettant de contraindre le pays à se donner les moyens de fonctionner différemment du principe de précaution, et cela de façon respectueuse.

M. Erard répond que la temporalité en agronomie ne se comprend pas en mois mais en dizaines d'années. Il réfute l'idée d'une date butoir qui n'est pas raisonnable et l'exclut, car les avancées dépendent de la recherche. Il rappelle à cet égard l'existence du plan genevois de réduction des produits phytosanitaires.

La même députée ne tient pas à fixer un délai dans le mois ou l'année mais à donner l'ambition pour un pays, qui se veut leader en matière de recherche, de proposer des solutions.

M. Favre dit que les agriculteurs suivent de près les avancées législatives européennes et il sait que, si l'Europe le supprime, la Suisse suivra. Il pense que la limitation drastique suivie uniquement en Suisse provoquera une distorsion de concurrence qui engendrera des coûts.

M. Erard relève l'opposition des rédacteurs du projet de loi à la « culture du rendement » et lui oppose celle du mythe cultivé par le consommateur de la nourriture bon marché. Il dit qu'arrêter les produits phytosanitaires, c'est 30%

de rendement en moins à compenser financièrement. Il tire le parallèle avec les résidus de médicaments identifiables dans les eaux usées et il soulève le fait que l'on ne parle pas pour autant de les interdire. Il soutient que les paysans n'ont pas à faire les frais d'une responsabilité collective, sachant que le paysan est celui qui nourrit et dont on a besoin trois fois par jour.

Un député UDC fustige le manichéisme de certains esprits en réfutant l'idée que les produits de synthèse soient mauvais et les naturels bons. Il souligne l'utilisation par les CFF du glyphosate, entité qui serait très ennuyée par une interdiction. La SNCF évoque des coûts de 500 millions d'euros par année en cas d'arrêt. Il soutient que le caractère anticonstitutionnel du projet de loi rend toute entrée en matière impossible. Il a quitté la culture bio tout en continuant d'utiliser bon nombre de pratiques biologiques. Il préfère épandre un litre de ce produit à la place de désherber mécaniquement cinq à six fois, pratique qui pollue beaucoup. Il en appelle à une approche équilibrée privilégiant l'utilisation rationnelle et sans danger du glyphosate et se réjouit de disposer d'autres solutions si elles sont proposées.

La députée Ve n'entend pas faire un procès d'intention contre l'agriculture ou opposer la biologique à celle conventionnelle. Elle appuie une agriculture respectueuse de l'environnement sans péjorer la traditionnelle.

Elle propose un amendement à l'invite de la résolution qui consiste à supprimer l'invite suivante à l'AF : « d'interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse » et de la remplacer par deux invites à l'AF :

1<sup>re</sup> invite : « programmer la sortie du glyphosate »

2<sup>e</sup> invite : « renforcer la recherche agronomique de manière à développer des alternatives au glyphosate, techniques manuelles ou herbicides naturels. »

La présidente précise qu'il faudra entrer en matière en sachant qu'il y a cet amendement. Elle rappelle que les votes des deux objets se feront de manière séquentielle.

Le député EAG précise que, puisqu'il s'agit d'une résolution, il n'y a pas de vote sur l'entrée en matière.

M. Fleury avertit que le label bourgeon bio est très strict et refuse tout herbicide, qu'il soit naturel ou pas.

La députée Ve dit que l'intention de ces deux invites est double : premièrement de parler de programmation, soit un changement qui n'est pas imposé du jour au lendemain ; deuxièmement, d'insister sur la question de la recherche, aspect qui semble fondamental.

Un député UDC a l'impression, à entendre la députée Ve, que c'est parce qu'il y a la culture bio que des produits ont été abandonnés. Il dit qu'il n'a pas attendu le bio pour abandonner certains produits néfastes pour les oiseaux notamment.

Une députée PLR pense que changer l'invite crée un problème de correspondance avec le titre.

La présidente propose à la députée Ve de déposer l'amendement lors de la séance du 12 avril. Le mieux serait de redéposer un texte assorti d'un exposé des motifs conforme.

Un député PLR déplore que les projets examinés essayent de démontrer que l'agriculture n'est pas assez proactive et consciente des impacts sur l'environnement de l'application des produits. Il souligne que la Confédération dispose d'un programme de réduction des produits phytosanitaires, doublé par celui du département en la matière. Il soutient que l'agriculture organise correctement la formation continue, sachant qu'un renforcement des efforts de vulgarisation et de recherche est nécessaire mais pas forcément au moyen d'une résolution qui prône l'interdiction du glyphosate. Il dit que les premiers d'entre tous qui recherchent la sortie du glyphosate sont les agriculteurs, sachant que personne ne traite par plaisir comme le médecin doit éviter de prescrire des médicaments de manière préventive. Il invite à donner le rôle au consommateur, à l'aider à orienter sa consommation et il constate que l'augmentation des ventes du bio ne se fait pas au détriment d'autres secteurs. Il dit l'opposition du PLR à la résolution, et ce même dans sa forme amendée.

Un député S répond à un député UDC qu'il entend bien les efforts fournis par les agriculteurs, mais il rappelle que cette thématique est en lien avec les intérêts de grands groupes multinationaux. Il dénonce la volonté de l'entreprise Monsanto d'orienter la recherche comme jadis l'industrie du tabac en phagocytant les instances européennes. Il dit que, si les choix entre les produits pouvaient se faire sans enjeux commerciaux avec une vraie liberté, le débat aurait une autre teneur : un business vient ici fausser les réflexions. Il pense que les propositions de formulation pour une résolution cantonale destinée à l'AF invitant à l'arrêt du glyphosate envoient un message intéressant. Il relève que, à part le premier considérant, aucun ne fait le moindre reproche aux agriculteurs suisses.

M. Fleury rappelle qu'une interdiction du glyphosate peut ensuite provoquer le remplacement de cette substance par d'autres herbicides qui ne sont pas forcément meilleurs.

Une députée MCG demande quelle différence de coût représente le fait de désherber à la main.

Un député UDC répond que désherber dans la vigne des journées durant est le pire des travaux. Il estime ce désherbage à dix personnes/journée pour un hectare et il soulève le problème de la lenteur de ces travaux sachant que le faire au tracteur est déjà difficile et consomme du mazout.

La députée Ve affirme que la proposition d'amendement visant la sortie programmée reste dans le thème de l'exposé des motifs. Elle invite à faire des propositions et pas à attaquer l'agriculture.

La députée PDC demande la suspension du traitement du projet de loi 12204 afin de pouvoir discuter avec l'auteur du texte et de savoir si le projet de loi est maintenu ou pas. Elle remarque qu'il devrait être possible pour chacun de faire part de ses visions politiques, qu'on soit expert ou non. Elle se sait jeune dans la commission mais dit avoir observé des rictus et des ricanements lors de ses prises de parole, soit un comportement qu'elle qualifie d'irrespectueux. Elle estime que le texte prépare une vision pour le futur et pas une critique envers le monde de l'agriculture, et elle a trouvé la séance inconfortable, ce qui lui donne une bonne leçon pour la suite.

La présidente répond qu'une deuxième leçon à retenir est que le 1<sup>er</sup> signataire aurait pu être présent lors de ces débats.

La députée PDC estime avoir le droit d'exprimer un inconfort qui dure depuis deux séances.

Une députée MCG abonde dans le sens de la députée PDC, en soulignant le mauvais esprit régnant dans cette commission. Elle déplore que la prise de parole d'une dame se solde par de fréquentes mais intolérables tracasseries. Elle se remémore la façon dont la députée Ve s'est fait agresser et qualifie ces agissements de scandaleux. Elle invite à écouter ce problème et à changer la façon de converser en commission.

Un député UDC soutient que la rédaction d'un projet de loi nécessite l'examen de sa conformité à la Constitution fédérale. Du fait de son caractère inconstitutionnel, il lui semble impossible de continuer à travailler dessus.

La présidente note que l'amendement sur la résolution 837 sera mis aux voix lors de la séance du 12 avril 2018. Elle souligne la nécessité de penser l'amendement en lien avec l'exposé des motifs, ce dernier ne pouvant pas être modifié. Concernant le projet de loi 12204, elle prend note de la demande de suspension souhaitée par la députée PDC. La décision du PDC quant au retrait de cet objet est attendue pour le 15 mars 2018.

### **Séance du jeudi 12 avril 2018**

La présidente rappelle que le point concernant la résolution 837 a été mis en suspens pour que l'amendement puisse être reçu par écrit.

La députée Ve propose de remplacer l'invite actuelle « interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse », par ces deux invites :

- organiser la sortie programmée du glyphosate ;
- renforcer les recherches agronomiques notamment dans les études d'alternatives au glyphosate.

Un député S annonce que les socialistes soutiennent la résolution ainsi modifiée. Il ajoute qu'il est opportun non pas d'interdire mais de prévoir la sortie programmée ; l'amendement va dans le bon sens et pourrait permettre d'obtenir une large majorité avant de l'envoyer à l'Assemblée fédérale.

Le député EAG annonce le soutien de son parti à cette version ainsi amendée.

La députée PDC annonce le soutien de son groupe à cette résolution qui va dans le bon sens en invitant le CF à réfléchir à la sortie programmée et combinée avec des mesures qui permettent de trouver d'autres solutions en parallèle. Les amendements sont particulièrement pertinents et cela s'inscrit dans la manière dont le PDC veut aborder cette thématique.

Un député UDC annonce que son parti ne soutiendra pas cette résolution et critique l'utilité de ce genre de motion qui ne rencontre que peu de succès aux Chambres fédérales. Il explique que les paysans sont très conscients dans leur utilisation du glyphosate, qu'ils s'en passeront très volontiers s'il devient possible de s'en passer. Il ajoute que les premiers concernés par une suppression du glyphosate sont les CFF obligés d'utiliser ce produit pour désherber les voies de chemin de fer. Il estime que la paysannerie est en constante amélioration et en bonne voie vers une paysannerie moderne. Il remarque que le glyphosate coûte cher, raison pour laquelle il faut avoir confiance dans le fait que les paysans s'en passeraient volontiers si c'était possible.

Un député PLR s'associe aux propos de son préopinant et insiste sur le fait que les règles d'utilisation de ces produits sont très strictes, qu'il n'est pas possible de prétendre que le glyphosate est utilisé en masse, car il est interdit de l'utiliser dans les cultures. Il ajoute qu'interdire le glyphosate en Suisse sans coordination avec l'Europe serait non viable économiquement dans un environnement de grande concurrence, raison pour laquelle le PLR ne soutiendra pas la résolution.

Un député S s'étonne de ces interventions, étant donné que l'idée de la résolution est de renforcer la recherche pour trouver d'autres produits. Il estime

que c'est un signal intéressant et que les amendements améliorent la qualité du texte et il ne comprend pas ces réactions d'opposition.

Un député PLR répond que le premier considérant prétend qu'il y a du glyphosate dans 170 produits, regrettant que l'origine des produits ne soit pas communiquée. Il ajoute qu'une contre-étude des milieux agricoles montre qu'il n'y a pas de résidus de glyphosate en cas d'usage normal selon les règles suisses. Concernant la deuxième invite, il rappelle que la Confédération a déjà édicté un plan de restriction dans l'usage de produits phytosanitaires, démarche doublée par un plan cantonal en la matière : l'agriculture demande de considérer ce problème dans l'ensemble et au niveau européen afin de ne pas placer des obstacles dans le travail des agriculteurs.

La députée Ve avoue être surprise des propos des membres PLR et UDC. Elle expose que la nuance apportée par l'amendement va dans le sens des auditions faites jusqu'ici, qu'il est insuffisant de dire que, parce que la Suisse est bonne élève, il ne faudrait pas être vigilant sur l'utilisation de ces produits. Elle invite l'UDC et le PLR à réfléchir aux avantages économiques présentés par un renforcement de la recherche et souligne que les alternatives existent puisque l'agriculture biologique en est le témoin. Elle se dit déçue par ces prises de position soulignant que la politique menée par M. Schneider-Ammann n'est pas pour installer un climat de confiance.

La présidente estime qu'un texte dimensionné en faveur de la recherche agronomique serait une bonne idée, mais elle constate que ni l'exposé ni les invites ne soutiennent cela. Un objet qui viserait spécifiquement à soutenir la recherche agronomique rencontrerait le soutien unanime de la commission.

La présidente met aux voix l'amendement de la députée Ve visant à remplacer l'invite actuelle « *interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse* » par ces deux invites :

- ***organiser la sortie programmée du glyphosate***
- ***renforcer les recherches agronomiques, notamment dans les études d'alternatives au glyphosate***

Pour : 6 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC)

Contre : 8 (4 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

Abst. : 1 (1 MCG)

*L'amendement est refusé.*

La présidente met aux voix la R 837 :

Pour : 6 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC)

Contre : 8 (4 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

Abst. : 1 (1 MCG)

***La proposition de résolution 837 est refusée.***

## Proposition de résolution

(837-A)

**En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse** (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

Vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

Vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

considérant :

- que des traces de glyphosate ont été trouvées dans 37,5% des cas testés en Romandie et dans quasi l'ensemble des 170 produits analysés par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire ;
- que le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS (CIRC) a qualifié le glyphosate de « cancérogène probable » en mars 2015 ;
- que la consommation régulière de cet herbicide dans nos aliments nous expose à des effets cumulatifs et chroniques ;
- que le glyphosate pollue les cours d'eau, les sols, la flore et met en danger la faune ;
- que les études scientifiques attestant du risque faible du glyphosate sont probablement biaisées, un média ayant récemment révélé les manipulations de publications scientifiques auxquelles s'adonne la multinationale Monsanto ;
- que des groupes citoyens en Suisse ont déposé une pétition et lancé deux initiatives populaires visant entre autres l'interdiction du glyphosate ;
- que plusieurs gouvernements européens (France, Autriche, Italie notamment) s'opposent au renouvellement de la licence du glyphosate dans l'Union européenne ;
- que les alternatives à l'utilisation du glyphosate dans l'agriculture existent et qu'elles sont prometteuses ;
- que l'agriculture biologique, qui n'utilise pas de glyphosate, connaît un essor fulgurant ces dernières années ;

- que le canton de Genève a déjà appliqué le principe de précaution dans le domaine agricole, en interdisant à Genève la culture et la détention d'animaux de rentes OGM,

demande à l'Assemblée fédérale

d'interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse,

invite le Conseil d'Etat

à soutenir cette initiative cantonale.



Genève, le 8 décembre 2017  
Aux représentant-e-s des médias

### **Communiqué de presse du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture**

#### **Groupe de travail sur l'utilisation des produits phytosanitaires: point de situation et perspectives**

**Lancé en juin 2016 à l'initiative du conseiller d'Etat Luc Barthassat et présenté aux médias en mars 2017, un groupe de travail réunissant les différents acteurs concernés s'est attelé à la rédaction d'un rapport sur l'utilisation des produits phytosanitaires (PPh) à Genève. Cette démarche vise à proposer des mesures concrètes permettant de réduire aussi bien leur utilisation que les risques liés à leur usage. Ce travail s'inscrit et complète le plan de la Confédération, publié en septembre 2017, qui vise une réduction de moitié des risques liés à l'utilisation des PPh à l'horizon 2027.**

«La thématique des PPh est complexe et sensible, raison pour laquelle j'ai souhaité qu'un travail de fond, sans pression politique, sans dogmatisme et sans complaisance puisse avoir lieu avec les professionnels», explique le conseiller d'Etat Luc Barthassat. «La complexité des questions liée à la thématique ainsi que sa portée émotionnelle nécessite un travail de longue haleine, qui ne doit souffrir d'aucune précipitation», précise-t-il.

Tous les acteurs genevois concernés par la problématique des PPh sont parties prenantes du groupe de travail, à savoir les organisations professionnelles de vulgarisation agricole, les organisations de contrôle et les institutions de formation professionnelle. Plusieurs services de l'administration cantonale sont aussi actifs dans le domaine des PPh, soit le service du pharmacien cantonal, le service de la consommation et des affaires vétérinaires, le service de l'agriculture, le service de l'écologie de l'eau, le service de géologie, sols et déchets et le service de la biodiversité. Les travaux de ce groupe de travail ont couvert plusieurs domaines tels que les techniques de production, la vulgarisation agricole, la formation, la recherche et l'établissement d'indicateurs de suivi.

Le résultat de ces concertations sera présenté dans un rapport divisé en trois parties: un historique sur l'utilisation des PPh, une description des activités des différentes parties prenantes dans le domaine des PPh ainsi qu'un état des lieux transparent de la situation et des propositions de mesures visant à poursuivre la réduction des risques liés à l'utilisation des PPh aux niveaux de l'environnement, de l'alimentation ou encore de la santé. Ces mesures sont de deux types: les contraignantes et les incitatives. Il va sans dire que la mise en œuvre de toutes ces mesures nécessitera, auprès des différentes parties prenantes, des ressources humaines et financières dédiées.

Afin de finaliser le rapport, ce dernier sera mis prioritairement en consultation auprès des professionnels de la branche. Il sera ensuite présenté au Conseil d'Etat au printemps 2018 en vue de l'adoption d'un véritable plan d'action.

## Les PPh c'est quoi?

Ce sont les matières actives (biologiques ou de synthèses) employées pour protéger les végétaux contre les ennemis des cultures (insectes, adventices ou maladies). Ledit rapport se réfère principalement aux PPh employés en agriculture (OPPh 2010).

Depuis 1970, la recherche agronomique suisse travaille pour diminuer les intrants en agriculture. La production intégrée (PI), concept développé en Suisse, a été repris par de nombreux pays. Diverses techniques agricoles (confusion sexuelle, variétés tolérantes, introduction d'auxiliaires, céréales extenso, agriculture de conservation, etc.) ont permis de réduire ou de supprimer l'emploi de plusieurs matières actives. A Genève, 90% des surfaces agricoles utiles sont en PI.

## La réduction des PPh par l'Etat en tant qu'acteur direct

Le domaine viticole de l'Etat de Genève est une plateforme expérimentale dont les activités techniques doivent bénéficier à l'ensemble des viticulteurs genevois (PI et BIO). Sur son domaine de six hectares, l'Etat favorise le développement de cépages résistants, nécessitant peu ou pas d'interventions phytosanitaires. Le cépage Divico, planté sur le domaine en 2009 et homologué récemment, est dorénavant planté sur près de 10 hectares à Genève. D'autres cépages résistants sont en cours d'expérimentation. En 1998, le vignoble de l'Etat lance la confusion sexuelle contre les vers de la grappe (Eudémis et Cochylys). En 2013, il installe un bio-épurateur expérimental sur son vignoble pour réduire l'impact des eaux de rinçage après pulvérisation.

Depuis 2016, le domaine participe à des essais de traitements fongiques à l'aide de matières actives ayant un profil environnemental plus favorable. Différentes stratégies de lutte contre les maladies sont testées en collaboration avec Agroscope et le service du chimiste cantonal. Ces essais de traitement sont menés jusqu'à la vinification, le but étant de réduire au maximum les résidus tout en ayant une vendange satisfaisante qualitativement et économiquement.

*Pour toute information complémentaire : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M.Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, T. 022 327 96 21 ou 079 417 09 69.*

*Date de dépôt : 8 mai 2018*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M<sup>me</sup> Delphine Klopfenstein Brogгинi**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le glyphosate est l'un des herbicides les plus vendus en Suisse (près de 300 tonnes en 2013) mais aussi dans le monde entier. Cette popularité est liée à sa capacité de destruction : un simple épandage suffit à éliminer toutes les plantes visées. Il s'agit de l'ingrédient principal du « Roundup », le fameux désherbant commercialisé par la multinationale controversée Monsanto.

Le glyphosate n'est pas un produit anodin. Le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS (CIRC) l'a qualifié de « cancérogène probable » en mars 2015. La consommation régulière de cet herbicide dans nos aliments nous expose à des effets cumulatifs et chroniques. Et l'exposition est certaine : l'Office fédéral de la sécurité alimentaire (OSAV) vient de tester 170 produits et des traces de glyphosate ont été trouvées dans presque toutes les catégories de denrées alimentaires. Ces résultats démontrent que nous ingurgitons très régulièrement du glyphosate.

Par ailleurs, l'effet « cocktail » résultant de l'interaction de molécules provenant de différents produits chimiques est également un risque largement sous-estimé et confirmé par le chimiste cantonal : « L'effet cocktail dû aux pesticides est certain puisque les fabricants eux-mêmes font des mélanges par souci d'efficacité (...). A l'heure actuelle, vu le manque de données scientifiques, on ne peut que mettre en place le principe de précaution en diminuant le nombre de traitement et de matières actives. » De son côté, le représentant de l'OFAG - l'Office fédéral de l'agriculture - précise que les risques sont liés à deux facteurs : la toxicité et l'exposition au produit. Le principe de précaution, étroitement lié au droit de la santé et au droit de l'environnement, devrait prévaloir. Car outre l'enjeu de santé publique, c'est la pollution de nos rivières, de nos sols, de notre flore et l'empoisonnement de la faune que nous risquons.

## **Le principe de précaution**

En Suisse, une interdiction du glyphosate n'est pourtant pas à l'ordre du jour. L'Office fédéral de l'agriculture l'a asséné en septembre 2017 en présentant un plan d'action pour réduire les pesticides dans l'agriculture. Le Conseil national a également rejeté une motion des Verts invitant les autorités à faire la lumière sur la toxicité du glyphosate et à observer le principe de précaution en suspendant la vente de ce produit. Le conseiller fédéral Schneider-Ammann a affirmé que des mesures seraient prises lorsque de nouvelles études scientifiques démontreraient la nécessité d'agir, les études actuelles ne justifiant aucune intervention.

Or, au début du mois d'octobre 2017, le journal « Le Monde » révélait que la multinationale Monsanto manipulait les publications scientifiques de sorte que le glyphosate ne soit pas classé comme cancérigène. Pour ce faire, Monsanto aurait recours au « ghostwriting » (littéralement : écriture fantôme). Les employés de l'entreprise rédigeaient les études et ce sont des scientifiques « indépendants » qui les signaient, écartant ainsi de tout soupçon les études publiées. La multinationale a bien d'autres flèches à son arc : liens d'intérêts occultés, campagnes de dénigrement, menaces juridiques, chantages aux subventions, pressions sur les éditeurs scientifiques. Dans un tel contexte de désinformation, les rapports scientifiques ne peuvent être une source fiable et le principe de précaution devrait impérativement s'appliquer.

## **La société civile pointe les risques**

Une part grandissante de l'opinion publique prend conscience des risques courus et attend du législateur qu'il prenne des mesures. En Suisse, deux initiatives populaires ont été lancées l'année passée et concernent le glyphosate. La première, intitulée «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique», a été déposée en début d'année. L'initiative demande que l'agriculteur qui recourt aux pesticides ou aux antibiotiques ne touche plus de paiements directs.

La seconde initiative, sur le point d'aboutir, demande l'interdiction des pesticides de synthèse dans l'agriculture et l'entretien du paysage. Elle veut aussi bannir de Suisse les aliments produits à l'aide de pesticides. Par ailleurs, une pétition munie de plus de 25'000 signatures a été rejetée par le Conseil national l'année d'avant. Signée par plusieurs associations, dont Greenpeace et la Fédération romande des consommateurs, elle visait à interdire tous les herbicides à base de glyphosate en Suisse.

## **Les privés, les communes et l'Europe**

Outre ces mouvements citoyens, la branche commerciale agit aussi : sans attendre de mot d'ordre des autorités, plusieurs enseignes (Migros, Coop, Jumbo et Obi) ont pris l'initiative de retirer le glyphosate de leurs rayons.

Dans plusieurs communes genevoises, des résolutions demandent l'interdiction du glyphosate. A Onex, c'est l'unanimité du Conseil municipal qui soutient la démarche et à Plan-les-Ouates, notamment, le texte passe haut la main.

Chez nos voisins européens, une initiative citoyenne européenne (ICE) a également été lancée. Elle demande à la Commission européenne de proposer aux Etats membres l'interdiction du glyphosate. Une telle initiative doit rassembler un million de signatures dans sept pays de l'UE en une année pour être prise en compte. Le 3 juillet dernier, l'initiative a été déposée avec plus de 1,3 million de signatures.

Le vote des 28 Etats membres de l'UE pour une prolongation de l'utilisation du glyphosate s'est joué de justesse. Le vote allemand, inattendu, a d'ailleurs ouvert une crise grave à Berlin et la France a réaffirmé qu'elle maintiendrait son opposition au glyphosate.

## **Promouvoir les alternatives**

Ces doutes et ces oppositions sont d'autant plus légitimes que les alternatives existent. Un groupe suisse a développé le désherbage électrique dans l'agriculture. Cette technique est utilisée depuis plusieurs années au Brésil et l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), associé au développement de la technologie, l'a testée aux mois d'août et septembre en Suisse. Le représentant de l'OFAG précise qu'il existe les luttues mécaniques et thermiques. Le potentiel pour pallier le glyphosate est bel et bien présent et l'agriculture biologique en est témoin. Bio Genève le précise, il faut « préparer la transition, pour cela la possibilité de s'inspirer des méthodes biologiques, notamment la récente réception d'un prototype de robot pour éliminer les mauvaises herbes. »

Il faut aujourd'hui accompagner ces transitions et préparer une sortie programmée du glyphosate. En parallèle, il est urgent de soutenir les alternatives en renforçant les recherches agronomiques, régulièrement attaquées ! Dans ce sens et pour répondre aux diverses auditions, l'amendement suivant sera redéposé en session plénière :

## Proposition d'amendement

### *Remplacement de l'invite actuelle*

- interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse

### *par ces deux invites :*

- **organiser la sortie programmée du glyphosate**
- **renforcer les recherches agronomiques, notamment dans les études d'alternatives au glyphosate**

L'agriculture biologique suisse n'utilise pas du tout de glyphosate et elle est en plein essor. Quelque 140'000 hectares sont cultivés en bio en Suisse par plus de 6000 agriculteurs/trices, ce qui correspond à une proportion de 13,4% de l'ensemble de la surface agricole. Le nombre de fermes converties à l'agriculture biologique a doublé en 2016 en Suisse romande. Près de 400 exploitations suisses se sont annoncées l'année dernière pour obtenir le label « Bourgeon », dont 112 exploitations situées en Suisse romande. Une telle demande n'était plus apparue depuis les années 1990.

Le canton de Genève a déjà appliqué le principe de précaution dans le domaine agricole, en inscrivant en 2016 dans la loi sur la promotion de l'agriculture l'interdiction de la culture de plantes génétiquement modifiées et la détention d'animaux de rentes génétiquement modifiés. Programmer la sortie du glyphosate en Suisse s'inscrit dans cette volonté genevoise d'appliquer le principe de précaution lorsque les risques encourus sont trop élevés.

Vu les risques sanitaires et environnementaux que nous encourons avec le glyphosate, vu la volonté citoyenne de s'en libérer et les alternatives existantes et parce que nous ne pouvons plus faire confiance à la politique menée par le conseiller fédéral Schneider-Ammann, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à soutenir ce projet de résolution.